

Axe 01 : la situation sociolinguistique en Algérie / le plurilinguisme.

La réalité sociolinguistique au Maghreb a été abondamment décrite par les linguistes algériens. En effet, les travaux chevauchent entre descriptions et interprétations, suscitant d'éternels débats que nourrissent les diverses obédiences et tendances de leurs auteurs, au point que certains d'entre eux n'entrevoient, parfois, la solution que dans l'étude des pratiques effectives des locuteurs/scripteurs algériens et se limitent ainsi à la description du contact des langues en présence.

Dans ce cours, outre le traitement de considérations liées au plurilinguisme en Algérie, nous nous intéressons à deux principaux points que sont la dénomination des langues et leurs statuts.

En effet, le problème de la dénomination des langues est à mettre en rapport avec les effets de l'idéologie. D'ailleurs je pense que l'évocation du mot ne devrait pas être occultée sous prétexte que cette dernière n'a pas sa place dans un débat scientifique. Car ce dernier se doit d'abord de la démasquer pour parer ensuite à ses pièges et permettre de prendre conscience de l'hétérogénéité des contextes socioculturels. Aussi l'assumer suppose également des implications sociolinguistiques et sociodidactiques qui, parfois, s'inscrivent à contre-courant des choix politiques adoptés jusque-là dans ces domaines. Cependant, le même problème se pose lorsqu'il s'agit par exemple de définir le corollaire de la langue qu'est l'identité.

Donc l'objectif de connaître tout cela est de résoudre les difficultés liées à l'hétérogénéité de l'état de la dénomination des langues en Algérie, des dénominations qui sont souvent subsumées d'idéologie et gouvernées essentiellement par des enjeux de pouvoir. Autrement dit, Aborder les pratiques langagières telles qu'elles ont cours en Algérie permet de définir les statuts des langues où il en ressortira des paradoxes entre les faits, les corpus et les statuts. Ce caractère paradoxal concerne l'arabe institutionnel, le français, l'arabe algérien et les langues berbères et impliquent les

alternances codiques auxquelles elles donnent lieu. Donc quelles sont réellement les langues parlées en Algérie ?

1. La langue arabe

Le paysage linguistique Algérien continu à subir des changements importants. La guerre des langues oppose surtout l'arabe et le français. Il s'agit dès lors de restaurer une langue correspondant à une identité propre et la motivation essentielle est la recherche d'une personnalité différente, à laquelle on est rattaché comme l'histoire, la culture et la religion et perçu comme l'opposé de la personnalité occidentale.

Après l'indépendance, l'Etat Algérien se définit comme arabo-musulman. De ce fait « L'arabisation est devenue synonyme de ressourcement, de retour à l'authenticité, de récupération des attributs de l'identité arabe qui ne peut se réaliser que par la restauration de l'arabe est une récupération de la dignité bafouée par les colonisateurs et condition élémentaire pour se réconcilier avec soi-même ». (K.TALEB IBRAHIMI, 1995 :186.) Il existe en Algérie deux variétés de l'arabe : l'arabe classique et l'arabe dialectal.

➤ L'arabe dialectal

En Algérie, l'arabe dialectal, est la langue maternelle de la majorité de la population « l'arabe dialectal est la langue maternelle de 72% de la population Algérienne » (J.LECLERC, 2016).). Langue de la vie quotidienne, son utilisation à l'écrit est condamnée par les Etats arabes. Elle est différente selon les régions. Son usage et son acquisition est spontané, ce que nous appelons communément les dialectes qui se distribuent dans tous les pays en variantes locales et régionales.

Cette répartition permet de distinguer, en Algérie, les parlers ruraux des parlers citadins(en particulier ceux d'Alger, Constantine, Jijel, Tlemcen) et voir se dessiner quatre grandes régions dialectales : L'est autour de Constantine, l'Algérois et son

arrière- pays, l'Oranie puis le sud qui, de l'Atlas Saharien aux confins du Hoggar, connaît lui-même une grande diversité dialectale d'Est en Ouest.

Ces dialectes constituent la langue maternelle de la majorité des Algériens et sont le véhicule d'une culture populaire riche et variée ; par leur étonnante vitalité, les parlers Algériens témoignent d'une formidable résistance face à la stigmatisation et au rejet que véhiculent à leur égard les normes culturelles dominantes.

➤ **L'arabe classique**

Dans un domaine formel l'arabe classique c'est : la langue officielle et nationale, réservée à l'usage officiel et religieux (l'arabe du coran, la langue de l'islam), elle jouit ainsi d'une place privilégiée, comme faisant partie de l'identité nationale algérienne. Celle qui est enseignée dans les écoles contemporaines et de l'enseignement religieux c'est la référence et l'outil symbolique de l'identité arabo-musulmane « *C'est cette variété choisie par ALLAH pour s'adresser à ses fidèles* ». (K.TALEB IBRAHIMI, 1995 :05).

C'est une langue de culture essentiellement écrite, cette langue n'est pas pratiquée par les communautés linguistiques de la société Algérienne à peu près inconnu du peuple, elle est essentiellement symboliques. De ce fait G. GRANGUILLAUME affirme que : « (...) *sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne (...) derrière cette langue nationale, il n'y a pas de « communauté nationale » dont elle serait la langue tout court, dont elle serait bien sur la langue maternelle* » (G. GRANDGUILLAUME,1983 :11). Avant l'indépendance l'arabe classique était peu diffusé du fait de sa mise à l'écart par le régime de colonisation. Après l'indépendance l'Etat Algérien a adopté l'arabe standard comme langue officielle dans le but d'unifier le peuple Algérien.

2. Langue berbère

Elle est constituée par les dialectes berbères actuels, prolongement des plus anciennes variétés connues dans le Maghreb, ou plutôt dans l'aire berbérophone qui s'étend en Afrique, de l'Égypte au Maroc et de l'Algérie au Niger.

Ces parlers amazighs, comme nous les dénommons maintenant, constituent le plus vieux substrat linguistique de cette région et sont, de ce fait, la langue maternelle d'une partie de la population.

Face à l'islamisation et à l'arabisation du Maghreb, ces parlers ont reculé et se sont réfugiés dans les contrées au relief et à l'accès difficile : Aurès, Djurdjura (Kabylie), Gouraya, Hoggar et Mzab ainsi que quelques îlots disséminés ici et là dans le pays. À cette extension géographique répond une diversité étonnante et parfois préjudiciable à l'intercompréhension.

Les principaux parlers amazighs algériens sont le kabyle ou taqbaylit (Kabylie), le chaoui ou tachaouit (Aurès), le mzabi (Mzab) et le targui ou tamachek des Touaregs du grand Sud (Hoggar et Tassili). Minoritaires par le nombre de locuteurs, confinés à un usage strictement oral (à l'exception de la survie partielle et très localisée d'une écriture tifinagh), ces dialectes, bien que vecteurs d'une tradition vivace et très ancienne, n'ont été soumis que tardivement à des tentatives de codification et d'uniformisation (avec peut-être à la clé, la création d'une variété normée, standardisée, le tamazight). Mais ils ont été, depuis toujours, victimes d'une domination et d'une marginalisation certaines que la scolarisation massive et les progrès de l'arabisation ont encore accentué ces dernières années.

Toutefois, depuis les années 1970, nous assistons à des tentatives de revalorisation de ces parlers et de la culture berbère associées à la revendication – tantôt larvée, tantôt violente de la reconnaissance de la spécificité berbère.

Depuis les événements du Printemps berbère de 1980, la création du Mouvement Culturel Berbère (MCB) et la répression féroce de toute expression de la diversité algérienne – et, en réalité de toute expression libre –, la revendication culturaliste s'est

nourrie du déficit démocratique du pouvoir algérien et a maintenu la pression matérialisée au cours de l'année scolaire 1994-1995 par le boycott de l'école qui a trouvé son dénouement dans la décision prise en mai 1995 d'introduire le tamazight à l'école et dans la création du Haut Conseil à l'amazighité.

Le pouvoir algérien semblait avoir obtenu un peu de répit, les écoliers kabyles reprirent le chemin de l'école même si, à l'épreuve des faits, l'entreprise se révéla beaucoup plus difficile que prévue, les maîtres qualifiés manquant alors que les outils didactiques faisaient cruellement défaut ; pour couronner le tout, se posait avec acuité le problème de la norme à enseigner alors même que cette sphère linguistique connaît une diversité dialectale très peu décrite par les spécialistes. Un pas cependant était franchi dans la reconnaissance du fait berbère par l'inscription dans le préambule de la Constitution algérienne du triptyque fondateur de l'identité algérien, à savoir l'islamité, l'arabité et l'amazighité. Mais la question restait en suspens, le caractère national du tamazight n'étant pas consacré par le texte fondamental du pays.

Elle va ressurgir d'une manière dramatique au cours des événements du Printemps Noir en avril 2001, au cours desquels plus d'une centaine de jeunes furent victimes de la répression d'un pouvoir peu enclin à céder à la fronde d'une région rebelle mais peut-être aussi manipulée par des courants séparatistes n'agissant pas à visage découvert.

Après une année de troubles qui ont anéanti les espoirs de développement de la région pour des années, après des sessions de dialogues « avortés » butant sur des présumés et des malentendus apparemment irréductibles, le pouvoir lâcha du lest en reconnaissant le 8 avril 2002, lors d'une session exceptionnelle des deux chambres du Parlement algérien, le caractère national du tamazight et en amendant l'article 3 de la Constitution algérienne. C'est une énorme injustice qui fut enfin réparée, par l'inscription juridique d'une situation de fait dans

le texte fondamental du pays. La décision a été longue à venir mais elle a le mérite d'exister, même si des voix se sont élevées pour discuter de l'opportunité et des circonstances dans lesquelles elle fut prise. Il faut reconnaître le courage du président Abdelaziz Bouteflika qui est allé à l'encontre de sa propre culture politique et de celle de ses partisans, partenaires ou alliés politiques, et a tenté d'éteindre l'incendie kabyle qui aurait pu déstabiliser encore plus le pays et mettre en danger la cohésion et l'unité nationales.

Nous étions, donc, en droit d'espérer que l'événement soit perçu dans sa véritable dimension et sa portée historique par ceux-là même qui ont porté la revendication de la reconnaissance du tamazight. Malheureusement, ce ne fut pas vraiment le cas, il aurait fallu qu'ils dépassent leurs tendances hégémoniques pour s'accorder, entre eux et avec les autres berbérophones du pays, sur un minimum consensuel qui leur permette de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes d'aménagement d'une langue qui, pour le moment, dans les faits, se réalise dans une très grande diversité dialectale. Ces problèmes

n'auront, à notre avis, en raison de cette diversité mais aussi des positions des uns et des autres, que des solutions partielles à l'échelle des aires de diversité régionale, la définition d'une norme linguistique commune étant un objectif qui semble relever plus de l'utopie que de l'appréhension réaliste des faits et de leur déroulement historique.

Mais, dès lors que la décision politique a été validée, le complexe levé, pourquoi s'entêter à revendiquer une officialisation qui suppose que les questions d'aménagement linguistique soient définitivement réglées. Ce n'est pas le cas et le plus important reste à faire.

Il faut donner à cette langue ou du moins à ces variantes régionales, les moyens nécessaires pour qu'elle(s) puisse(nt) occuper pleinement sa (leurs) place(s) dans le paysage linguistique et culturel du pays.

C'est un énorme chantier qui devait être ouvert et nous espérons qu'il serait réellement pris en charge d'une manière rationnelle, sans précipitation aucune et sans démagogie, pour éviter les mêmes dégâts et échecs que nous avons relevés et observés dans la mise en oeuvre de la politique d'arabisation dans les années 1970 et 1980. Des normes d'écriture devaient être dégagées car elles conditionnent la création de tous les autres instruments de codification et de narrativisation comme les dictionnaires, les grammaires, les règles d'orthographe etc.

Là aussi, force est de constater que, faute de consensus, aucune solution n'a été proposée. C'est le règne du bricolage, des surenchères et des propositions individuelles ou parcellaires qui ajoutent à la cacophonie, alors que la société attend des réponses linguistiques et didactiques adéquates aux problèmes que pose l'enseignement de cette langue. À défaut de quoi, la désaffection pour les cours de tamazight va aller en augmentant en mettant en péril les acquis d'une lutte longue et difficile. Et compromettre ainsi les efforts consentis pour la reconnaissance de notre diversité. Il s'agit d'en faire un atout dans la construction d'un « vivre ensemble » qui nous ouvre les portes du développement et nous aide à affronter la déferlante d'une mondialisation implacable qui veut nous enfermer dans un seul moule, celui de la culture marchande et mercantile du néo-libéralisme triomphant.

Pour ce faire, l'Algérie dispose d'un autre atout important, celui que son histoire mouvementée lui a donné à travers le passage sur son territoire de plusieurs civilisations et peuples différents qui ont, chacune et chacun à sa façon, laissé leurs empreintes, leurs traces, leurs cultures et leurs langues. Ce sont ces autres langues qui vont structurer la dernière sphère du plurilinguisme algérien.

Donc à partir de cet éclaircissement sur les différents variétés de langue arabe et berbère en Algérie se rajoute l'usage des langues étrangères plus répandus l'anglais et surtout le français. C'est ce qui s'appelle alors une situation de plurilinguisme.

Pour plus d'explication. On entend par situation de plurilinguisme qu'elle se définit comme étant la coexistence de deux ou de plusieurs idiomes sur un même territoire. Un sujet parlant est dit plurilingue lorsqu'il recourt, dans des situations de communication différentes, à l'usage de plusieurs langues. Il en est de même pour les communautés linguistiques dites également plurilingues, et où les membres varient les usages en fonction des contextes et des situations de communication.

Lorsque les usages sont hiérarchisés, il en résulte une diglossie. La diglossie est un phénomène auquel sont confrontés tous les pays arabophones pratiquant leurs langues premières dans des situations de communication informelles relevant du domaine intime et où ils ont pour langue officielle une forme d'arabe qui n'a pas de locuteurs natifs. Elle est généralement appelée langue standard ou moderne. Le concept a été appliqué à l'Algérie par William Marçais, puis par Charles Ferguson à tous les pays arabes en 1959.

Notons cependant qu'en Algérie, la réalité est complexe, car il s'agit d'une polyglossie où les langues sont en concurrence entre elles, comme le sont l'arabe institutionnel avec le français et l'arabe algérien avec les langues berbères. Les premières dans la sphère officielle et la seconde dans la sphère non officielle. « *C'est un bilinguisme non stable dans la mesure où l'une vise à supplanter l'autre* » (Dourari, 2003 : 16).

Après les décennies postindépendances où le pays a consacré la politique d'unilinguisme en vue de consolider les constantes de la nation algérienne, et dont la langue fait partie, l'État algérien s'est vu contraint à moins de rigidité sous la pression des revendications linguistiques et identitaires et a fini par céder à la révision de la législation portant sur le statut des langues en Algérie. Officiellement donc, l'Algérie est un pays plurilingue dans la mesure où sa langue officielle est l'arabe institutionnel et qu'il reconnaît depuis 2002 « tamazight »³ comme langue nationale. Je note toutefois qu'il s'agit d'une situation de plurilinguisme hiérarchisée où l'arabe

institutionnel jouit d'un statut de langue officielle qui est supérieur à celui de langue nationale accordé à « tamazight ».

Au-delà de cette officialité, se profile un autre état de fait concernant, cette fois-ci, la langue française, car comme je l'ai souligné plus haut, cette langue est employée dans des situations de communication officielles, tant sur le plan de l'écrit que sur le plan de l'oral. Pour ce qui est de l'aspect scriptural, ce sont le journal officiel de la République algérienne qui est publié en français et en arabe institutionnel ainsi que les journaux étatiques comme « El Moudjahid » et les sites internet des différents ministères⁴ du gouvernement de l'État algérien, qui attestent de son emploi officiel. Son usage aux côtés de l'arabe institutionnel est également attesté dans d'autres domaines.

Quant à l'aspect oral de cette officialité, il est consacré dans les deux chaînes de radio nationales et internationale : la chaîne III et Radio Algérie Internationale et dans la chaîne de télévision « Canal Algérie ». Ces trois médias s'expriment en langue française, les responsables politiques s'y expriment également en français. Ce moyen d'expression n'est pas réservé aux seules chaînes francophones, car certains des discours du président de la

République algérienne étaient conçus en français et ce, même quand ils étaient diffusés sur la chaîne nationale arabophone l'ENTV⁵ sans qu'une traduction n'en soit proposée. D'autres responsables politiques comme le chef du gouvernement ou le ministre de l'Intérieur⁶, en répondant aux questions des journalistes, lors des conférences de presse, recourent également à l'usage du français en l'alternant parfois soit avec l'arabe institutionnel, l'arabe médian ou avec l'arabe algérien.

J'ai sommairement évoqué, jusque-là, le plurilinguisme dont l'usage est consacré par l'État⁷, c'est-à-dire la coexistence de deux ou de plusieurs langues dans un même pays du point de vue des institutions étatiques. Il s'agissait également des types de communication ayant lieu dans des situations officielles. Mais le seul plurilinguisme

réellement instauré implique, en dépit de l'inégalité de leurs statuts, la coexistence au niveau étatique de deux langues que sont l'arabe institutionnel et le « tamazight ».

Les autres langues à savoir l'arabe algérien, quoique parlé sur l'ensemble du territoire national et le français dont la co-officialité n'est pas à démontrer pour reprendre l'expression de Dourari Abderrezak, ne jouissent ni du même statut, ni de la même reconnaissance officielle. Ceci est dû « à l'héritage de la conception de l'État-Nation qui considère comme fondamentale l'unité linguistique d'une unité politique » (Boyer, 1996 : 115). Le choix politique ayant porté sur une langue pour des raisons souvent idéologiques, les autres langues se voient sujettes à dénégation et à minoration, des procédés qui se font au profit de la langue dominante car les rapports, entraînant des conflits patents ou latents, s'inscrivent souvent dans des perspectives manichéennes de valorisation de soi et de dévalorisation de l'autre.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les pays arabophones sont confrontés au problème de la diglossie. Ils ont pour langue officielle et écrite une forme d'arabe qui n'a pas de locuteurs natifs. Ces derniers pratiquent leurs langues premières dans des situations de communication informelles relevant du domaine intime, c'est ainsi que l'on parle de plus en plus fréquemment d'arabe marocain, égyptien, algérien...etc. Autant d'appellations qui dénotent, sur un plan diatopique, les particularités de chacune de ces langues. Je recourrais pour dire la complexité de cette réalité au terme de « *fonctionnements diglossiques* » (Lafont, 1979 : 509) utilisé par le chef de file de la sociolinguistique occitane Robert Lafont, une désignation qui rend compte d'un aspect non figé de la diglossie, mais d'un aspect dynamique car supposant que le sujet recourt à telle ou à telle autre compétence en fonction de la situation à laquelle il est confronté et qui constitue dans ce sens une variable socialement pertinente dans la caractérisation de la communication.